

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT, SCIENCE POLITIQUE, ECONOMIE					2017-22
Mention :	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE					
Parcours :	DROIT DU TRAVAIL EXPERT					
Volume horaire étudiant :	210 h	200 h	h	h	≥ 420 h	≥ 830 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Angélique THURILLET-BERSOLLE Maître de conférences Angelique.Thurillet-Bersolle@u-bourgogne.fr Céline LAURICHESSE Maître de conférences Celine.Laurichesse@u-bourgogne.fr	Mme Carlyne DUPRET ☎ 03.80.39.56.94 Carlyne.Dupret@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit et sciences économiques et politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Master mention « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » vise :

- d'une part une formation pluridisciplinaire (semestres 1 et 2) dans le prolongement des études en AES en approfondissant le contenu du parcours AGE de Licence dans une perspective de professionnalisation
- d'autre part une spécialisation professionnelle de type juridique (semestres 3 et 4) pour l'application du droit social en situations professionnelles.

Parcours Droit du Travail Expert

Le Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » vise à faire acquérir une expertise en droit social par l'approfondissement et la valorisation de compétences juridiques préexistantes, pour des cadres de ressources humaines, des avocats et conseils juridiques, des titulaires de mandats électifs dans des institutions représentatives du personnel, des membres d'organisation syndicale ou professionnelle...

Il peut aussi constituer une spécialisation pour un juriste social junior.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Secteurs d'activité :

- services juridique, Ressources Humaines, ou Relations Sociales d'entreprises privées (tous secteurs confondus) ;
- organisations professionnelles ;
- cabinet d'avocat.

Types d'emplois accessibles

- consultant juridique spécialisé en droit social, juriste social ;
- cadres de ressources humaines (DRH, responsable relations sociales) ;
- avocat spécialisé, conseiller juridique en droit social.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Interpréter le droit social et anticiper son évolution pour :

- adapter l'organisation et la gestion du travail dans le secteur privé ;
- dégager les solutions juridiques appropriées par la gestion du « risque juridique », en prévention ou en traitement de contentieux ;
- engager un dialogue social dans le cadre de relations sociales.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- comprendre les évolutions principales du droit social (finalités, notions, tendances, pouvoirs...) et développer une approche réflexive ;
- définir des stratégies juridiques normatives (négociation collective, gestion contractuelle...), judiciaires et en relations sociales (management, dialogue social...) ;
- s'adapter aux situations spécifiques des structures (groupes, dimension transnationale, très petites entreprises...) et aux évolutions et enjeux de la vie économique et sociale (réorganisations, santé au travail...) ;
- réaliser une veille juridique régulière ;
- analyser des situations pratiques sous l'angle du droit social pour déduire et exposer des solutions juridiques appropriées, assurant la sécurisation juridique et privilégiant l'innovation et l'anticipation ;
- rédiger un article sur une question de droit social appliqué, du point de vue d'un praticien ;
- utiliser les outils numériques pour travailler de manière autonome ou en équipe en mode collaboratif.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

L'accès au Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » est réservé aux titulaires d'une licence « administration économique et sociale » parcours « administration et gestion des entreprises » ou « droit », ayant suivi avec succès une première année de master :

- dans le domaine « administration économique et sociale » parcours « administration et gestion des entreprises » ;
- ou dans le domaine « droit, sciences économiques et politique » avec un parcours de droit privé ou public.

Il est conditionné au suivi préalable :

- d'enseignements tant fondamentaux en droit du travail et que d'approfondissement en droit social (protection sociale, droit social appliqué...) et/ou de gestion des ressources humaines ;
- d'un stage pratique d'au moins 3 mois en droit social appliqué.

Une orientation adaptée au projet professionnel poursuivi est préalablement requise.

Tout autre parcours doit faire l'objet d'un dépôt préalable de demande de validation d'acquis, en application des articles D613-38 à 50 du code de l'éducation.

Le Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » n'étant ouvert que dans le cadre de la formation continue et, le cas échéant, de l'apprentissage, l'accès est conditionné à l'existence d'un statut, en cours de formation :

- d'actif en emploi (ex : salarié, profession libérale...) ;
- de stagiaire de la formation professionnelle ;
- ou de titulaire d'un contrat de travail comprenant des périodes de formation alternées en milieu professionnel.

■ sur sélection :

Sélection sur dossier et entretien éventuel

Peuvent être organisées deux campagnes de recrutement, l'une à en juin, l'autre au début du mois de septembre. La seconde campagne est toutefois éventuelle, selon les résultats du premier recrutement.

- Janvier : retrait des dossiers ;
- Avant la mi-mai : dépôt des dossiers de candidature pour la première campagne de recrutement ;
- Dernière quinzaine de mai ou première quinzaine de juin : sélection sur dossier et audition éventuelle des candidats ;
- Avant la fin août : dépôt des dossiers de candidature pour une éventuelle seconde campagne de recrutement ;
- Première semaine de septembre : sélection sur dossier et auditions éventuelle des candidats.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

L'accès au Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » est possible par la validation notamment d'expériences professionnelles acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée et d'acquis personnels, en application des articles D613-38 à 50 du code de l'éducation. La demande est déposée en même temps que le dossier de candidature.

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles

Compte tenu des objectifs de formation, le parcours de formation continue est privilégié.

Parcours de formation continue

Le parcours de formation continue s'effectue :

- soit après le suivi d'un Master 1^{ère} année de master dans le domaine « administration économique et sociale » parcours « administration et gestion des entreprises » ou dans le domaine « droit, sciences économiques et politique » avec un parcours de droit privé ;
- soit après validation d'expériences professionnelles acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée et d'acquis, en application des articles D613-38 à 50 du code de l'éducation.

En application de l'article D613-46 du code de l'éducation, les candidats admis dans une formation peuvent être tenus de suivre des enseignements complémentaires ou bénéficier d'une dispense d'enseignements.

Parcours de formation initiale

Le parcours de formation initiale nécessite la conclusion d'un contrat de travail comprenant des périodes de formation alternées en milieu professionnel (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) sur la dernière année de master.

Le parcours est proposé aux étudiants qui réunissent l'ensemble des conditions suivantes :

- être titulaires :
 - d'une licence « administration économique et sociale » parcours « administration et gestion des entreprises » ;
 - ou d'une licence « droit » ;
 - ou d'un diplôme ou titre jugé équivalent par la commission de validation des acquis ;
- avoir suivi avec succès un Master 1^{ère} année:
 - dans le domaine « administration économique et sociale » parcours « administration et gestion des entreprises » ;
 - ou dans le domaine « droit, sciences économiques et politique » avec un parcours de droit privé ou public ;
 - ou d'une formation jugée équivalente par la commission de validation des acquis ;
- avoir suivi au cours de son parcours antérieur des enseignements fondamentaux en droit du travail et d'approfondissement en droit social (protection sociale, droit social appliqué...) et/ou de gestion des ressources humaines ;
- avoir complété son cursus par un stage d'au moins 3 mois en droit social appliqué.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evolution du droit du travail (1)	Finalités du droit du travail	21h			21h	2	CC	CC			
	Évitement du droit du travail	21h			21h	2	CC	CC		3	3
	Politiques de santé au travail	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		63h			63h	6				3	3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Adaptation du droit du travail (1)	Droit social international	21h			21h	2	CC	CC		2	2
	Adaptation du droit aux TPE	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		42h			42h	4				2	2

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Veille	Veille juridique		40h		40h	4	CC	CC		2	2

juridique (1)	et séminaire										
TOTAL UE			40h		40h	4				2	2
UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et travaux collaboratifs	Méthodologie et suivi		20h		20h	8	CC	CC		6	6
	Travail collaboratif 1		20h		20h		CC	CC			
	Travail collaboratif 2		20h		20h		CC	CC			
TOTAL UE			60h		60h	8				6	6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mises en situation (1)	Période de formation alternée en milieu professionnel (sauf dispense)					8	CT	CT	5		5
TOTAL UE									5		5

TOTAL S5	105h	100h		205h	30				5	13	18
-----------------	-------------	-------------	--	-------------	-----------	--	--	--	----------	-----------	-----------

SEMESTRE 4

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evolution du droit du travail (2)	Éclatement des notions	21h			21h	2	CC	CC		2	2
	Pouvoir dans l'entreprise	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		42h			42h	4				2	2

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Adaptation du droit du travail (2)	Réorganisations	21h			21h	2	CC	CC		3	3
	Pénalisation	21h			21h	2	CC	CC			
	Contentieux	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		63h			63h	6				3	3

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Veille Juridique (2)	Veille juridique et séminaire		20h		20h	2	CC	CC		2	2

TOTAL UE			20h		20h	2				2	2
----------	--	--	-----	--	-----	---	--	--	--	---	---

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TER	Travail d'études et de recherche		80h		80h	10	CT	CT	20		20
TOTAL UE			80h		80h	10			20		20

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mises en situation (2)	Période de formation alternée en milieu professionnel (sauf dispense)					8	CT	CT	5		5
TOTAL UE									5		5

TOTAL S5	105h	100h		205h	30				25	7	32
-----------------	-------------	-------------	--	-------------	-----------	--	--	--	-----------	----------	-----------

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014, la charge de travail prend en compte le recours aux nouvelles technologies par équivalence avec des enseignements permettant d'acquérir les mêmes compétences et reposant uniquement sur du présentiel.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

●Sessions d'examen

Dans le parcours master 2 droit social appliqué, le contrôle des connaissances est opéré comme suit :

- pour les UE 1 et 2 de chaque semestre : notes de contrôle continu (résolutions de situations pratiques en ateliers) ;
- pour les UE 3 de chaque semestre : notes de contrôle continu (réalisation de veilles juridiques périodiques : deux en semestre 3 et une en semestre 4) ;
- pour l'UE 4 du semestre 3 : note de contrôle continu (deux travaux collaboratifs) ;
- pour l'UE 4 du semestre 4 : note de contrôle terminal (production d'un article) ;
- pour les UE 5 de chaque semestre, notes de contrôle terminal (rapport intermédiaire oral et rapport final du stage par écrit).

En seconde session, les notes de contrôle continu peuvent faire l'objet d'un devoir de rattrapage.

Le contrôle continu représente 40% ; le contrôle terminal 60% (et en cas de dispense de stage 50% chacun).

●Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

FORMATION HYBRIDE

Le Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » est organisé sous une forme hybride (article 6 de l'arrêté du 22 janvier 2014) avec :

- 152 h de présentiel : 10 regroupements de 1,5 jours de 10 h + 6 jours de 8 h + ½ journée de 4 h ;
- 258 h de Formation Ouverte et à Distance ou FOAD : consultations et connexions à distance (120 h), veilles et travaux collaboratifs (66 h), rédaction TER (72 h) ;
- La formation à distance individuelle liée à chaque thématique des UE1 et 2 correspond à 0 h 45 hebdomadaires sur 12 semaines.

Sur le plan pédagogique, le dispositif s'appuie sur :

- la transmission de contenus sur supports médiatisés (web) ;
- l'appropriation des connaissances en classe inversée (web conférences) ;
- l'exploitation des situations professionnelles.

Les supports textuels fournis en FOAD sont enrichis d'interviews filmés d'experts notamment universitaires.

Les applications de la formation se retrouvent principalement dans la tenue d'ateliers rédactionnels co-animés par un professionnel et un universitaire.

Les séminaires sont proposés en diffusion publique simultanée (streaming).

RYTHMES

Le Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » est conçu pour être suivi :

- en un an (regroupement toutes les 3 semaines) ;
- ou en deux ans (regroupement toutes les 6 semaines), à raison d'un semestre par an.

Dans un premier temps, l'ouverture du master 2 se fait une année sur deux. L'ouverture d'une session chaque année est envisagée, notamment pour permettre l'accueil de titulaires de contrats de travail comprenant des périodes de formation alternées en milieu professionnel (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).

BLOCS DE COMPETENCES

Le Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » comprend trois blocs de compétences :

1°/ les fondamentaux juridiques (150h) comprenant les 10 thématiques de droit social abordées dans les cours magistraux des UE1 et 2 ;

2°/ les applications pratiques (180h) comprenant :

- les 10 ateliers (60h)
- les veilles juridiques (60h)
- la méthodologie (20 h)

- un ou plusieurs travaux collaboratifs (40h)
- 3°/ les mises en situation (80h TER + 420 h de stage)

DIPLOME UNIVERSITAIRE

Un diplôme universitaire « Droit du Travail Expert » d'une durée de 150 h est proposé avec le suivi des UE 1 et 2 du semestre 3 et de l'UE du semestre 4 (147h) et 3h introductives.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Enseignants-chercheurs :

- BERSOLLE Angélique, maître de conférences
- CASEAU-ROCHE Cécile, maître de conférences
- JACOTOT David, maître de conférences
- LAURICHESSE Céline, maître de conférences

Autres enseignants :

- DORLET Jean-Michel, chargé d'enseignement vacataire

...

Personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé servant d'appui à la formation et chargés d'enseignement :

Service AIDE numérique :

- DORLET Jean-Michel, GILARDOT Benjamin (dispositif et ressources);
- PEREZ William (pédagogie numérique) ;
- CHITTARO Christelle (plateforme pédagogique) ;
- CABARET Myriam, MALLE Aline, HAMER Ghislaine, BONDAZ Véronique (numérisation des contenus).

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

En application de l'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014, le Master 2 Droit Social Appliqué est doté d'un conseil de perfectionnement comprenant :

- 3 représentants des enseignants-chercheurs dont le responsable pédagogique ;
- 1 représentant des autres enseignants ;
- 1 représentant des ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, en charge du recours aux technologies numériques ou/et de leur usage pédagogique ;
- 1 représentant élu des étudiants ;
- 2 représentants des anciens étudiants ;
- 2 représentants de l'administration du travail ou/et de juridictions spécialisées ;
- 2 représentants du monde socioprofessionnel.

Les membres du conseil de perfectionnement non étudiants sont désignés par le Directeur de l'UFR sur proposition du responsable pédagogique, pour une durée de deux ans.